

Berne, document mis à jour en juillet 2024

Prise de position de la SSPP, de la SSPPEA et de la SMHC

Société suisse de psychiatrie et psychothérapie (SSPP), Société suisse de psychiatrie et psychothérapie d'enfants et d'adolescent·e·s (SSPPEA), Swiss Mental Health Care (SMHC)

Les prestations psychiatriques et psychothérapeutiques doivent être rémunérées à leur juste valeur

Rappel des faits

Une rémunération appropriée des prestations en psychiatrie, tant dans le secteur ambulatoire qu'hospitalier, est indispensable afin qu'un nombre suffisant de médecins optent pour la spécialité de la psychiatrie et psychothérapie et que le haut niveau de qualité des soins que l'on connaît actuellement puisse être maintenu. C'est pourquoi nous nous engageons en faveur d'un financement durable, avec une tarification simple et adaptée aux prestations.

Les incitations doivent être conçues de manière à ce que les patient·e·s obtiennent la forme de traitement la plus efficace et la plus utile. La décision quant à la forme du traitement doit se baser sur l'indication médicale, et non sur le mode de financement. Notre discipline assure non seulement des traitements médicaux et une prise en charge médicale, mais aussi un travail indispensable de mise en réseau et d'interface : ainsi, nous menons des entretiens importants et nécessaires avant une sortie d'hospitalisation, notamment avec l'office régional de placement, l'employeur, le/la job coach, l'office AI, les proches, les représentant·e·s scolaires, les chargé·e·s de l'encadrement dans les foyers ou encore les responsables d'ateliers protégés. Actuellement ces prestations ne sont pas rémunérées ou ne couvrent pas les coûts. La rémunération nécessaire de ce travail doit être prise en compte lors de la fixation des tarifs.

1) Formation postgraduée

La formation postgraduée pour devenir médecin spécialiste en psychiatrie et psychothérapie, pour adultes ou pour enfants et adolescent·e·s, est l'une des plus longues et des plus coûteuses de toutes les disciplines médicales. Elle dure au moins 6 ans, mais en moyenne 9 ans. Quant à la formation postgraduée à la psychothérapie médicale, également très chère, qui coûte entre 30 000 et 70 000 francs et qui est obligatoire, doit être accomplie en cours d'emploi et en grande partie pendant le temps libre. A l'heure actuelle, les médecins-assistant·e·s doivent financer eux-mêmes cette formation postgraduée. En outre, seule une toute petite partie peut être accomplie à l'hôpital, contrairement à ce qui est le cas, par exemple, de la formation postgraduée en gynécologie et obstétrique. Il est impératif d'agir sur ce point.

2) Secteur ambulatoire

La majorité des soins psychiatriques sont dispensés en ambulatoire : sur quelque 700 000 patient·e·s par an, environ 520 000 personnes sont traitées en ambulatoire dans des cabinets et environ 180 000 dans des services ambulatoires. Chaque année, 77 000 personnes ont besoin d'être hospitalisées pour leur traitement.

Depuis l'introduction du TARMED, en 2004, le tarif n'a jamais été adapté au renchérissement. Dans de nombreux cantons, la valeur du point tarifaire a même diminué. Depuis l'intervention du Conseil fédéral au 1^{er} janvier 2018, certaines prestations importantes et indispensables en psychiatrie ne peuvent plus être facturées de façon à couvrir les coûts, si tant est qu'elles puissent être facturées. Ces différents facteurs ont entraîné une perte importante des revenus réels, ce qui engendre une baisse de l'attractivité de la spécialité. Les médecins spécialistes en psychiatrie et psychothérapie de l'adulte ou en psychiatrie et psychothérapie de l'enfant et de l'adolescent·e affichent les revenus les plus faibles au sein du corps médical. La relève a conscience de cela.

Comme pour les psychiatres exerçant en pratique privée, les prestations des institutions ambulatoires sont facturées suivant un tarif à la prestation, c'est-à-dire le TARMED. Ce tarif ne tient cependant pas compte des particularités des institutions psychiatriques, si bien que celles-ci travaillent pour la plupart à perte. Le tarif ambulatoire aurait dû être adapté aux circonstances actuelles et la discipline être revalorisée il y a longtemps déjà.

3) Secteur hospitalier

Les tarifs doivent couvrir les coûts et afficher un EBITDA de 8 %. Les marges EBITDA de 2022 affichent une valeur de 4,8 %¹, avec une tendance à la baisse. La marge EBITDA est une mesure de la rentabilité d'une organisation. Elle met en rapport le chiffre d'affaires et le bénéfice avant les intérêts, les taxes, la dépréciation et l'amortissement. Cette situation doit s'améliorer.

4) Revendications

Afin de garantir la pérennité des soins, il est impératif d'augmenter rapidement et significativement les tarifs, tant dans le secteur ambulatoire que dans le secteur hospitalier :

- adaptant les tarifs en vigueur au renchérissement et à l'évolution des salaires ;
- revalorisant les prestations psychiatriques et psychothérapeutiques ;
- finançant de façon adéquate les traitements par télémédecine et les offres intermédiaires ;
- garantissant une tarification appropriée pour l'élaboration des rapports ;
- réduisant la charge administrative (en particulier en ce qui concerne les assurances).

¹ Etude KPMG 2023 : Wie steht es um die Finanzen der Schweizer Spitäler und Kliniken und was sind die Herausforderungen der nächsten Jahre (étude sur l'état des finances des hôpitaux suisses et sur les défis pour les années à venir)